



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Fêtes de Beugnies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 5 juillet 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 64

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Sylvie CABOOR a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET a donné procuration à Monique PETITJEAN, conseillère suppléante

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE

Commune de Choisies : Bernard PAQUET a donné procuration à Vincent QUEVAILLIER

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN a donné procuration à Orféo RIGONI

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE a donné procuration à Jacques LECOCQ, conseiller suppléant

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Claire DEGROOTE

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Daniel DEUDON, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Patrick DEHEN, Christian BINOIT a donné procuration à Philippe HANOT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ
Commune de Cartignies : Xavier MOUVET
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Objet de la délibération : Désignation de représentants de la 3CA au Conseil d'Administration de l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA SAMBRE AVESNOIS HAINAUT THIERACHE (ADU)

Numéro de la délibération : DC_2023_073

Pièces jointes : *(Néant)*

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 64

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA), et notamment les compétences obligatoires « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme » et « Actions de Développement Economique », et optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », « Plan local de l'habitat » ;

Vu la loi n° 99-533 du 25 juin 1999, loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) et portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, qui prévoit la possibilité, pour l'Etat et les collectivités territoriales, de s'associer dans des « organismes d'étude et de réflexion appelés agence d'urbanisme » et ayant notamment pour « missions de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition et à l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques »,

Vu la délibération 2013-202 à 2013-204 en date du 19/12/2013 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois à l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'agence en date du 19 mai 2022 faisant mention du changement de nom de l'agence passant de "Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre" à "Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache" ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'agence en date du 4 mai 2023 modifiant les statuts de l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache" ;

Souhaitant intégrer au sein de son Conseil d'Administration des représentants des EPCI avec lesquels l'ADU mène ses activités, les représentants de l'ADU se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en date du jeudi 4 mai 2023 afin de modifier les statuts de l'agence.

Les modifications introduites reposent sur le contenu de l'article 8.1 « Composition du Conseil d'Administration », modifié comme suit :

« Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

- Membres issus du collège des membres de droit :
 - la C.A.M.V.S. : 5 représentants élus
 - l'Etat : 3 représentants, le Préfet ou son représentant, le représentant de la D.R.E.A.L. et le représentant de la D.D.T.M.
 - la Région : 2 représentants élus
 - au moins 5 membres élus par et parmi les autres membres du collège des membres de droit.

- Un représentant titulaire et un représentant suppléant par EPCI soutenant techniquement et financièrement le Programme Partenarial d'Activités de l'agence (excepté pour la C.A.M.V.S., déjà représentée par 5 membres.)

- Un membre issu des membres adhérents.

Au regard de ces nouvelles modalités de gouvernance, il est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la 3CA pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'ADU.

Considérant les éléments ci-dessus exposés, il est proposé au Conseil de Communauté de :

DESIGNER :

- Freddy THERY, représentant titulaire de la 3CA au sein du Conseil d'Administration de l'ADU,
- Nicolas DOSEN, représentant suppléant de la 3CA au sein du Conseil d'Administration de l'ADU.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de :

DESIGNER :

- Freddy THERY, représentant titulaire de la 3CA au sein du Conseil d'Administration de l'ADU,
- Nicolas DOSEN, représentant suppléant de la 3CA au sein du Conseil d'Administration de l'ADU.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN



Publié sur le site Internet le 25/07/2023

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu le 18/07/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230711-DC_2023_073-DE